

PRESENCE CFDT Rhône Alpes

DANS CE NUMÉRO :

Novembre 2010

Mise au point : financement transitoire 2011 puis 2012

Financement	1
Cré-hatf	2 et 3
Temps partiels	4

Stop à l'intox !

La **CFDT** a fortement réagi lors du CRE du 16 novembre. En effet, de nombreux collègues nous avaient alerté sur la déprogrammation des formations 2011 financées sur la subvention au motif que celle-ci n'existerait plus.

Le Directeur Régional a donc du s'expliquer.

L'AFPA sera financée en 2011 par :

Une subvention pour un montant de 21 ou 22 millions d'euros. La production pourra être mise en route dès le 1^{er} janvier 2011.

Un abondement des appels d'offres en cours pour un montant de 4,5 millions d'euros. Il s'agit de la reconduction de l'appel d'offre triennal de 2008. Cela concerne donc les formations déjà repérées et financées par l'appel d'offre. La difficulté réside dans le fait qu'il faudra doubler notre capacité à produire. Cela ne sera peut être pas possible partout. Cette production pourra être mise en route dès le 1^{er} janvier.

Un appel d'offre pour un montant de 6 millions d'euros. L'AFPA n'est pas certaine d'emporter 100% de cet appel d'offre. De surcroit, la production ne pourra pas être mise en route avant le 1^{er} mars (dans le meilleur des cas) ce qui veut dire que la commande ne pourra pas être réalisée entièrement sur l'année 2011.

Un mandatement pour un montant de 6 millions d'euros. Le mandatement est une forme de subvention allouée par le conseil régional sur appel à projet. Il y a 8 lots (1 lot par département et cela cible des secteurs professionnels précis). L'AFPA n'est pas assurée d'emporter la totalité des lots. De surcroit, la production ne pourra pas être mise en route avant le 1^{er} mars (dans le meilleur des cas) ce qui veut dire que la commande ne pourra pas être réalisée entièrement sur l'année 2011.

Le chiffre d'affaires 2011 potentiels avec le conseil régional est donc de 38,5 millions d'euros. Pour information notre CA total prévu est de 65 millions d'euros. Tenant compte des différents aléas sus cités, le Directeur Régional prévoit de réaliser 35 millions d'euros (39 millions d'euros en 2009). Il a demandé à ses équipes de Direction d'être particulièrement vigilantes sur le fléchage des programmations et de réserver l'enveloppe « subvention » pour les secteurs en sous activité. Gageons que les équipes de Direction comprennent mieux les données du problème et appliquent intelligemment ces directives.

Il est clair que ce financement « arlequin » pose des problèmes à bien des égards, c'est la raison pour laquelle la **CFDT** multiplie les contacts avec le conseil régional pour que le financement 2012 soit plus simple et mieux sécurisé. Une résolution a été votée en ce sens le 21 octobre 2010 par le Conseil Régional Rhône Alpes. La Délégation de Service Public ou plus vraisemblablement le mandatement (expérimenté en 2011) devrait être le mode de financement futur de l'AFPA Rhône Alpes.



Rémunération des stagiaires.

C'est officiel, l'AFPA perd la rémunération des stagiaires au profit de l'ASP à compter du 1^{er} janvier 2011. L'AFPA devra saisir dans REMUNET les dossiers des stagiaires. En conséquence la tâche administrative de constitution des dossiers elle reste. En revanche, le conseil régional ne nous rémunérera plus ce service (l'équivalent de 6 ETP en Rhône Alpes).

Malheureusement notre Direction ne s'est pas battue pour garder cette activité. Pour la **CFDT** c'est une erreur à plusieurs titres.

Les délais de paiement des stagiaires vont s'accroître et mettre en difficulté bon nombre d'entre eux. Ce n'est pas bon pour la qualité du service

rendu ni pour les résultats économiques de l'AFPA qui verra les abandons en cours de formation augmenter.

Ce n'est pas bon non plus pour notre trésorerie car c'était près de 8 millions d'euros qui étaient versés à l'AFPA.

L'AFPA reversait l'intégralité de cette somme aux stagiaires mais cela arrangeait bien nos comptes.



Plan stratégique régional.

La Direction est en cours de consultation des CHSCT des établissements et du CRE.

Pour le DR cela ne va pas assez vite. Cela perturbe sa feuille de route qui prévoyait de recueillir les avis au mois de décembre pour un déploiement du PSR en janvier 2011.

Or cinq CHSCT ont commandé des expertises afin de donner un avis circonstancié éclairé.

La loi leur donne cette possibilité.

Cela déplaît : car cela retarde et cela coûte.

La **CFDT** demande à la Direction si cela coûte aussi cher que les séminaires en Corse pour le staff de l'inter région, ou les stages accrobranches pour les équipes commerciales ?

Le Directeur Régional à l'image du Directeur Général menace de prendre à témoin les salariés.

Chiche !



Année 2010-2011, quatre jours de travail en plus.

En 1999, la **CFDT** a signé seule un accord de réduction du temps de travail.

À l'époque, ce temps de travail était de 1596 heures / an. Puis Raffarin et sa journée de solidarité sont passés par là et le temps de travail est passé à 1603 heures/an

2010-2011

Cette année des jours fériés « tombent » des dimanches, cela augmente donc le temps de travail. Chacun, à temps plein va donc faire 28 heures de plus que les 1603 heures prévues.

Certains directeurs peuvent être tentés de vous demander de prendre la journée de solidarité dans ces 28 heures.

Ne nous laissons pas faire.

Cette journée de solidarité, est déjà calculée dans la durée annuelle de travail, pas question de la faire deux fois.

Déjà que la direction générale a mis des conditions draconiennes dans la prise de cette récupération, vous ne pouvez pas mettre ces 4 jours dans votre compte épargne temps, vous devez avoir épuisé vos RTT avant etc...

Donc, mesdames et messieurs les délégués du personnel soyez attentifs et vigilants, pas question de faire la même année deux journées de solidarité.



Les managers, encore et toujours

Nous l'avons déjà dit dans ces pages, le plan stratégique va transformer l'Afpa en véritable armée mexicaine avec énormément de généraux et peu de petits soldats. Pour ceux qui s'inquiéteraient des emplois de management en disparition, qu'ils se rassurent, il y aura plus de directeurs après qu'avant, et ils pourront même choisir leur nouvelle affectation !



Des résultats meilleurs que prévu.

Le DR, tout content, annonce en CRE que l'Afpa Rhône Alpes va faire plus de résultat que prévu.

Et grâce à qui ?

Aux managers bien sûr, qui ont su dans cette période difficile faire preuve de pragmatisme, qui ont su galvaniser les salariés afin qu'ils produisent plus ou au moins autant, mais avec toujours moins de moyens humains.

Parce qu'ils le valent bien !

Dans la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, le DG le dit, il n'est pas question de donner des augmentations de salaire à tout un chacun car la situation du chiffre d'affaires n'est pas stable. Alors cette année, pas de mesures pérennes, seulement des primes.

Donc le DG indique que les salariés des classes 1 à 13 se partageront 1,300 M€ (les commerciaux eux ont une enveloppe spécifique de 620 K€), les classes 14 et plus se partageront eux 1,600 M€.

Ces sommes ramenées aux effectifs donneraient

- ⇒ Quant un salarié de la classe 1 à 12 peut toucher 1 € de prime,
- ⇒ les classes 13 en auront 3 €,
- ⇒ les commerciaux 10 € et
- ⇒ les classes « 14 & + » en encaisseront 24 €.



Même les primes exorbitantes des entreprises privées sont utilisées à l'Afpa.

Comme dans les boîtes privées la direction s'accorde des primes en se payant sur la bête. Plus les difficultés s'amoncellent sur l'Afpa, plus les dirigeants s'accordent des primes.

Même si on n'arrive pas à des millions d'euros, des primes de **35 000 €** ont quand même été distribuées.

Nos directeurs se prennent de plus en plus pour des chefs d'entreprise, mais ce n'est pas avec leur argent qu'ils jouent, c'est avec notre travail et nos emplois !



CFDT RHÔNE ALPES

tel : 04 75 47 65 95
06 31 94 31 50
Messagerie :
cfdt.fpa.ra@gmail.com

<http://www.cfdtfpa.org>

Le blog de la CFDT Rhône Alpes

Vous êtes de plus en plus nombreux à visiter notre blog. Nous vous en remercions, mais ne vous contentez pas de lire ce que nous écrivons, votre avis et vos commentaires nous intéressent.

Laissez nous des commentaires.

Alors retrouvons nous sur ce
blog en tapant:

<http://cfdtfpara.blogspot.com>

Temps partiels, enfin régularisés.

Depuis l'année 2000, la direction ne respectait pas sa parole ni les accords qu'elle avait signés. Elle devait payer les agents à temps partiels à 32 et à 17,50 heures plus que le strict prorata-temporis et avait remplacé dans certains cas cette bonification par une simple prime de passage à temps partiel.

La CFDT en justice

A la CFDT nous ne l'avons pas accepté et nous sommes allés en justice pour faire respecter le droit. Les trois niveaux (simple, appel et cassation) nous ont donné raison.

La direction devait donc se mettre en conformité avec ces trois jugements.

C'est enfin chose faite.

C'est fait, mais ça n'a pas été simple, il a même fallu l'intervention d'un huissier mandaté par la CFDT pour faire respecter ces jugements.

Sur la paie d'octobre, les agents qui avaient été spoliés ont été rétablis dans leurs droits et ont touché ce que l'AFPA leur devait. Pour certains cela a représenté jusqu'à plusieurs milliers d'euros !

Il est tout de même dommage qu'avec ces directions générales, il faille, trop souvent, devoir recourir aux tribunaux pour faire respecter les accords signés.

POUR OBTENIR DES RÉSULTATS

Aujourd'hui, j'adhère !

**Adhérez à la CFDT, c'est :
être informé, conseillé, défendu !**

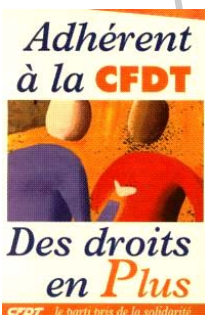
C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(e)s.
avoir la parole, participer et agir !

C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(e)s.
privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !

C'est le choix d'un syndicat efficace.
lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !

C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à
chacun.

Nom, Prénom :



CFDT FPA RA, Bruno PERAIRE
Lojissement la clé des champs, Meymans
26300 Beaugard Barêt